

1. *Débitrice*: 7.-Marecottes SA, 1922 Salvan
2. *Lieu et date de la mise aux enchères*: 1922 Salvan, 06.05.2003.
3. *Heure/local*: 11.00 Heure, bureau communal de Salvan
4. *Objets des enchères*: s/terre de Salvan  
Art. 13052, parcelle 3, plan 29F, La Creusaz, 701 m2, comprenant: Restaurant a) 311 m2, terrasse b) 24 m2, garage 56 m2, place 310 m2, taxé: CHF 425'125  
Taxe de l'office par expert: CHF 186'400.-
5. *Remarques*: Une garantie de CHF 20'000.- devra être versée à l'adjudication en espèces ou par chèque bancaire (émis par une banque) quels que soient les adjudicataires.  
Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise sont à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des faillites depuis le 22 avril 2003.  
Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce. En outre, nous attirons leur attention sur les dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983, sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Office des faillites St-Maurice  
1890 St-Maurice

(00926346)